

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Métropole européenne de Lille 1 rue du Ballon 59034 LILLE cedex</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p>du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole</p>
---	--

Comité syndical du 6 février 2015

Délibération n°5-2015

Objet : BUDGET PRIMITIF 2015

Le vendredi six février deux mille quinze à neuf heures trente, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Marc-Philippe DAUBRESSE, Vice-président.

Étaient présents :

Votants : 48

D.Baert, M.Borrewater, N.Bourghelles-Kos, D.Bourel, P.Canesse, R.Cauche, B.Cortequisse, J.Crespel, MP.Daubresse, B.Debreu, B.Delaby, G.Delbar, P.Delebarre, J.Delebarre, JL.Detavenier, AL.Dubois, R.Dubuisson, S.Ducuret, J.Ducrocq, M.Dufermont, B.Dumortier, M.Dupont, E.Durand, L.Foutry, R.Gabrelle, H.Gadaut, P.Geenens, C.Gras, B.Haesebroeck, D.Hayart, P.Holvoote, C.Krieger, Y.Lassalle, N.Lebas, F.Marchand, JG.Masson, G.Mayor, H.Moeneclaey, E.Momont, L.Monnet, R.Mulliez, D.Ponchaux, E.Rodes, L.Rohart, T.Rolland, JC.Sarrazin, C.Sartiaux, D.Wibaux.

Non votants : 7

J.P.Bearez, A.Cambien, B.Chocraux, J.Pastour, S.Rocher, V.Six, F.Verdonck

Secrétaire de séance : Madame Hélène MOENECLAEY

Convocation aux délégués du Comité syndical et affichage : Vendredi 30 janvier 2015

Nombre de délégués en exercice : 60

Publiée le : - 2 MARS 2015



SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Rapport de Monsieur le Président

À l'occasion du Débat d'orientations budgétaires (DOB) qui s'est tenu lors de la réunion du Comité syndical du 15 janvier 2015, il a été indiqué que les travaux d'élaboration du SCOT seront poursuivis à l'échelle d'un nouveau périmètre incluant la Communauté de communes Pévèle Carembault dans son entièreté.

L'objectif est d'arrêter le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) fin 2015, d'actualiser et d'adapter les travaux du SCOT au nouveau contexte politique, législatif et administratif, en associant les Personnes publiques associées (PPA) et en menant la concertation publique sur l'ensemble du territoire, afin de préparer l'arrêt du projet de SCOT.

RECETTES

Les recettes seront constituées principalement par les contributions des membres du Syndicat mixte que nous venons de fixer, par la délibération 04-2015, à 0,65 € par habitant. Le montant total des participations des membres s'élèvera donc à 807 027,00 € (huit cent sept mille vingt-sept euros).

À ces participations vient s'ajouter la reprise de l'excédent de clôture de l'exercice 2014, à hauteur de 470.996,27€.

En effet, cet excédent a fait l'objet d'une vérification par M. le trésorier du syndicat, lequel, après rapprochement des projets de compte administratif et de gestion, a donné son accord pour son rattachement anticipé dès le budget primitif.

Par ailleurs, une demande de subvention d'un montant de 40 000,00 € (quarante mille euros), au titre de la Dotation globale de décentralisation (DGD), est inscrite au budget 2015. Cela correspond à la somme effectivement perçue à ce titre pour 2014.

DEPENSES

Les dépenses sont principalement constituées par la subvention versée à l'ADULM. Il est proposé que cette dernière soit arrêtée au titre de 2015 à la somme de 1.000.000 €.

Des charges à caractère général sont prévues pour un total de 308.000€. Il s'agit des sommes destinées à financer les dépenses et honoraires liés à la concertation qu'il conviendra d'engager à l'échelle du nouveau territoire couvert par notre SCOT, ainsi que de la cotisation à la fédération des SCOTS.

Les charges de personnel ont vocation, enfin, à permettre au Syndicat mixte de se réapproprié pour partie la maîtrise d'ouvrage et le pilotage, afin que l'ADULM puisse concentrer ses efforts sur la production du document.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

RECETTES			
Article	Libellé	BP 2014 (€) (après DM n°1)	Proposition 2015 (€)
002	Résultat de fonctionnement reporté	476 413,20	470 996,27
74	Dotations Subventions Participations	909 252,90	847 027,00
74718	État Dotation Globale de Décentralisation	45 000,00	40 000,00
74741	Participation des communes		
74751	Participation des groupements des collectivités	864 252,90	807 027,00
	Total des Opérations réelles		847 027,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 385 666,10	1 318 023,27

DÉPENSES			
Article	Libellé	BP 2014 (€) (après DM n°1)	Proposition 2015 (€)
011	Charges à caractère général	369 666,10	308 000,00
6042	Achats de prestations de service	318 000,00	270 000,00
6226	Honoraires	50 000,00	20 000,00
6237	Publications	1 666,10	15 000,00
6281	cotisations		3 000,00
022	Dépenses imprévues		
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 000,00	10 023,27
6411	Rémunération du personnel	6 000,00	10 023,27
67	Charges exceptionnelles	1 010 000,00	1 000 000,00
6745	Subvention à un organisme privé	1 010 000,00	1 000 000,00
	Total des Opérations Réelles		1 318 023,27
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 385 666,10	1 318 023,27

Le Comité syndical a adopté :

- le vote par nature, comme le permet l'article L.2312-3 du Code général des collectivités territoriales ;
- le vote par chapitre ;
- l'arrêt des dépenses et des recettes à la somme de 1 318 023,27 € (un million trois cent dix-huit mille vingt-trois euros et vingt-sept centimes).

Damien CASTELAIN
Président du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole

